

Cherchez, trouvez...

RECHERCHE Des centaines de jeunes ingénieurs enchaînent les CDD et sont menacés de chômage. Alors qu'ils jouent un rôle décisif dans les laboratoires.

Par **SYLVESTRE HUET**
Envoyé spécial à Montpellier
Illustration **SANDRINE MARTIN**

Elles sont trois : Martine, Sophie et Pénélope (1). Dans un sous-sol de l'Institut de génétique moléculaire de Montpellier (IGMM, CNRS universités Montpellier-I et II), elles racontent des histoires dignes des pratiques de patrons de PME contournant la loi et le code du travail. Martine, 28 ans, est ingénieure d'étude dans cet institut de biologie fondamentale et de biomédecine depuis 2008. Elle travaille sur une plate-forme de «peignage moléculaire de l'ADN». En cinq ans, elle a signé treize CDD. Le dernier se termine en février prochain. Après ? Virée. La reconduction serait impossible puisque la loi Sauvadet, votée en mars dernier pour résorber la précarité dans la fonction publique, oblige à transformer en CDI une telle suite de CDD. Or, de CDI, il n'y a point.

Sophie, ingénieure d'étude à l'IGMM depuis décembre 2007, alligne quatre CDD pour ce poste où elle s'occupe de thérapie génique pour des maladies du système nerveux. Le dernier se termine en mars prochain. «Et ça sent le roussi pour moi, lâche-t-elle, écoeurée. Pourtant, l'équipe a l'argent pour me payer, avec des contrats, mais la direction du CNRS refuse, par crainte d'être obligée de me céder.» Pénélope, ingénieure d'étude depuis 2007, travaille sur les cellules souches hématopoïétiques. Quatrième CDD en cours. «Plus on a acquis de compétences, plus on a prouvé qu'on était la bonne personne pour assurer la bonne marche des équipements... Et plus on se rapproche de la porte.» Pis : l'interprétation perverse de la loi Sauvadet leur interdi-

rait de candidater à tout CDD dans la recherche publique en France, puisqu'il faudrait leur proposer un CDI. Votée pour traiter la précarité, la loi devient machine à exclure des gens compétents et formés pour les remplacer par des personnes moins compétentes et à former.

«Nous pensions que les CDD de l'Agence nationale de la recherche [ANR] seraient autant de grenades dégroupillées, lancées dans nos labos. Non. C'était de la dynamite à mèche lente.» Philippe Jarne, physique d'escaladeur et biologiste affûté, dirige le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE), à Montpellier. Le plus gros labo de France dans son domaine. Plus de 80 chercheurs ou universitaires, environ 40 ingénieurs et techniciens et une quarantaine de postdoctorants. S'y

coup, pour éviter de devoir me proposer un CDI, je suis menacée d'être à la rue en septembre 2013.»

Adeline, 33 ans, thèse en Grande-Bretagne, en CDD depuis février 2006, montre une lettre de l'administration du CNRS. Malgré la demande du directeur de l'IGF, Jean-Philippe Pin, pour que son contrat soit renouvelé, elle refuse en invoquant la loi Sauvadet.

Une arriération sociale

La biologie d'aujourd'hui, c'est aussi la bio-informatique, les biotechnologies moléculaires, les techniques d'imagerie ou de comptage de cellules outre les animaleries. Il faut rationaliser, ont exigé ministère et directions. Mutualiser les moyens des laboratoires en plateformes de technologies complexes et sophisti-

quées. Ce fut fait, et Laurent Journot dirige cet ensemble. «C'est un nouveau mode d'organisation de la recherche, très efficace, où les chercheurs confient à des

«C'est inefficace tous ces CDD qui conduisent à exclure les personnels une fois qu'ils sont les plus qualifiés pour leurs postes.»

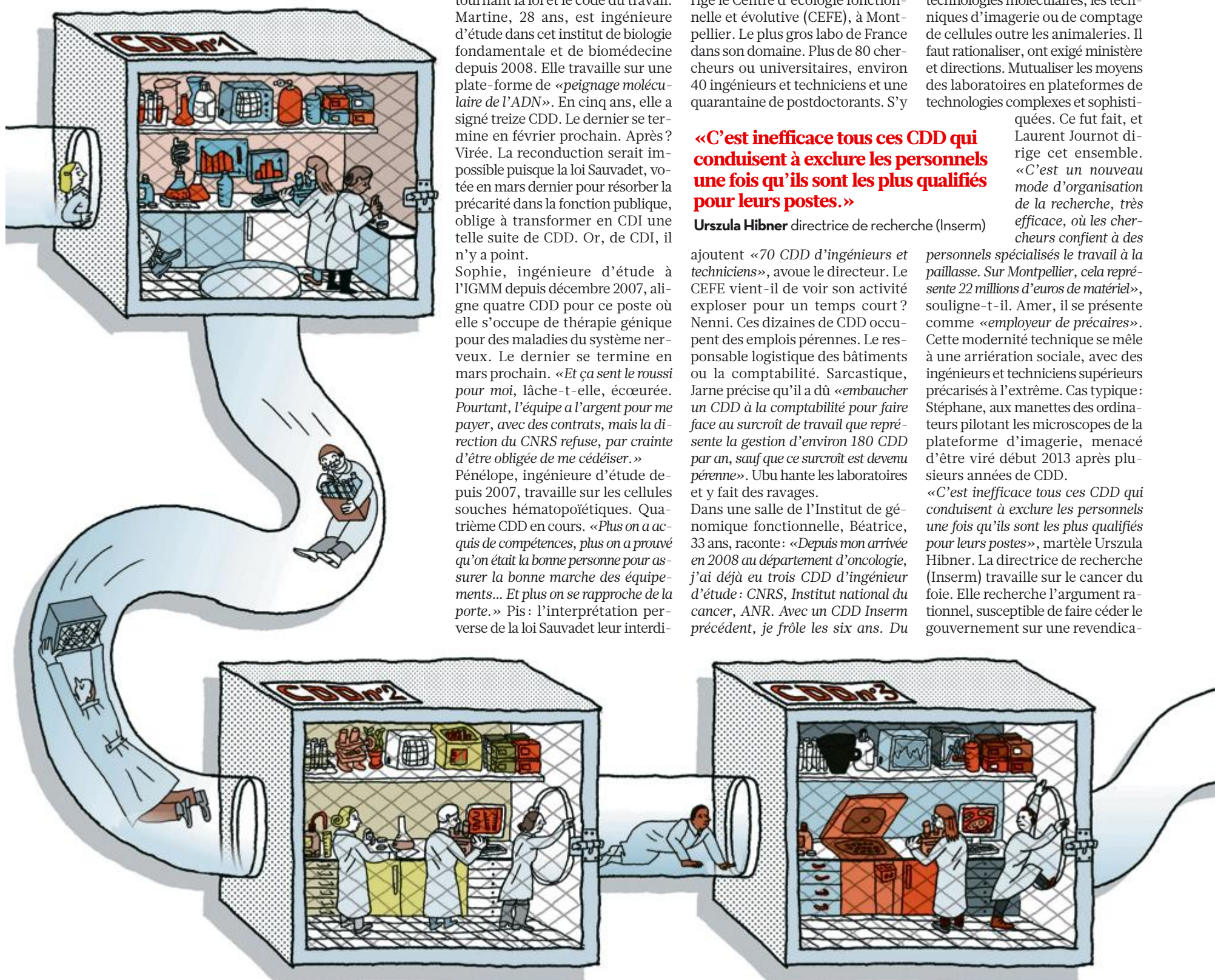
Urszula Hibner directrice de recherche (Inserm)

ajoutent «70 CDD d'ingénieurs et techniciens», avoue le directeur. Le CEFE vient-il de voir son activité exploser pour un temps court ? Nenni. Ces dizaines de CDD occupent des emplois pérennes. Le responsable logistique des bâtiments ou la comptabilité. Sarcastique, Jarne précise qu'il a dû «embaucher un CDD à la comptabilité pour faire face au surcroît de travail que représente la gestion d'environ 180 CDD par an, sauf que ce surcroît est devenu pérenne». Ubu hante les laboratoires et y fait des ravages.

Dans une salle de l'Institut de génomique fonctionnelle, Béatrice, 33 ans, raconte : «Depuis mon arrivée en 2008 au département d'oncologie, j'ai déjà eu trois CDD d'ingénieur d'étude : CNRS, Institut national du cancer, ANR. Avec un CDD Inserm précédent, je frôle les six ans. Du

personnels spécialisés le travail à la paille. Sur Montpellier, cela représente 22 millions d'euros de matériel», souligne-t-il. Amer, il se présente comme «employeur de précaires». Cette modernité technique se mêle à une arriération sociale, avec des ingénieurs et techniciens supérieurs précarisés à l'extrême. Cas typique : Stéphane, aux manettes des ordinateurs pilotant les microscopes de la plateforme d'imagerie, menacé d'être viré début 2013 après plusieurs années de CDD.

«C'est inefficace tous ces CDD qui conduisent à exclure les personnels une fois qu'ils sont les plus qualifiés pour leurs postes», martèle Urszula Hibner. La directrice de recherche (Inserm) travaille sur le cancer du foie. Elle recherche l'argument rationnel, susceptible de faire céder le gouvernement sur une revendica-



Vous êtes virés!

tion simple : ces activités sont de longue durée, il faut des emplois associés pérennes. Puis elle avoue qu'un sentiment grandit chez les cadres de la recherche publique : la honte, devant les conséquences sociales et humaines de cette politique des contrats à court terme, imposée par le pouvoir politique depuis dix ans. «Lorsque je croise les CDD du labo, je rase les murs», souffle-t-elle, pas fière. Une directrice d'institut aura spontanément la même expression à la bouche. Marc Piechaczyk, le directeur de l'IGMM, avoue son chiffre : 60 CDD d'ingénieurs et techniciens. Et s'interroge, gêné : «N'avons-nous pas été complices de la mise en place de ce système de précarisation massive ?»

Un autre séisme se profile, du côté des postdoctorants. Après leur thèse, ils consacrent quelques années à des recherches financées par des contrats dits «postdocs», tentant ainsi de prouver qu'ils valent le coup d'être recrutés comme chercheurs ou universitaires. En biologie, cette période s'est allongée et dure désormais cinq à dix ans. Avec des effets pervers comme la transformation subreptice de jeunes chercheurs, porteurs de projets scientifiques, en ingénieurs de recherche au service d'une équipe, en raison du manque de recrutement de personnels techniques.

La loi Sauvadet se transforme là aussi en piège. Au bout de trois ans,

l'administration refuse un nouveau CDD, même si un contrat, industriel ou de l'ANR, est là pour le financer. «Ni cédésiable ni prolongeables : à la rue. On casse les projets et les personnes en plein vol», résume Olivier, révolté par cette double peine : «On se sent trahis par le système, les directions, les organismes de recherche.» Une pratique aux limites de la légalité que Denis se prépare à contester au tribunal administratif. Un geste qui pourrait faire florès.

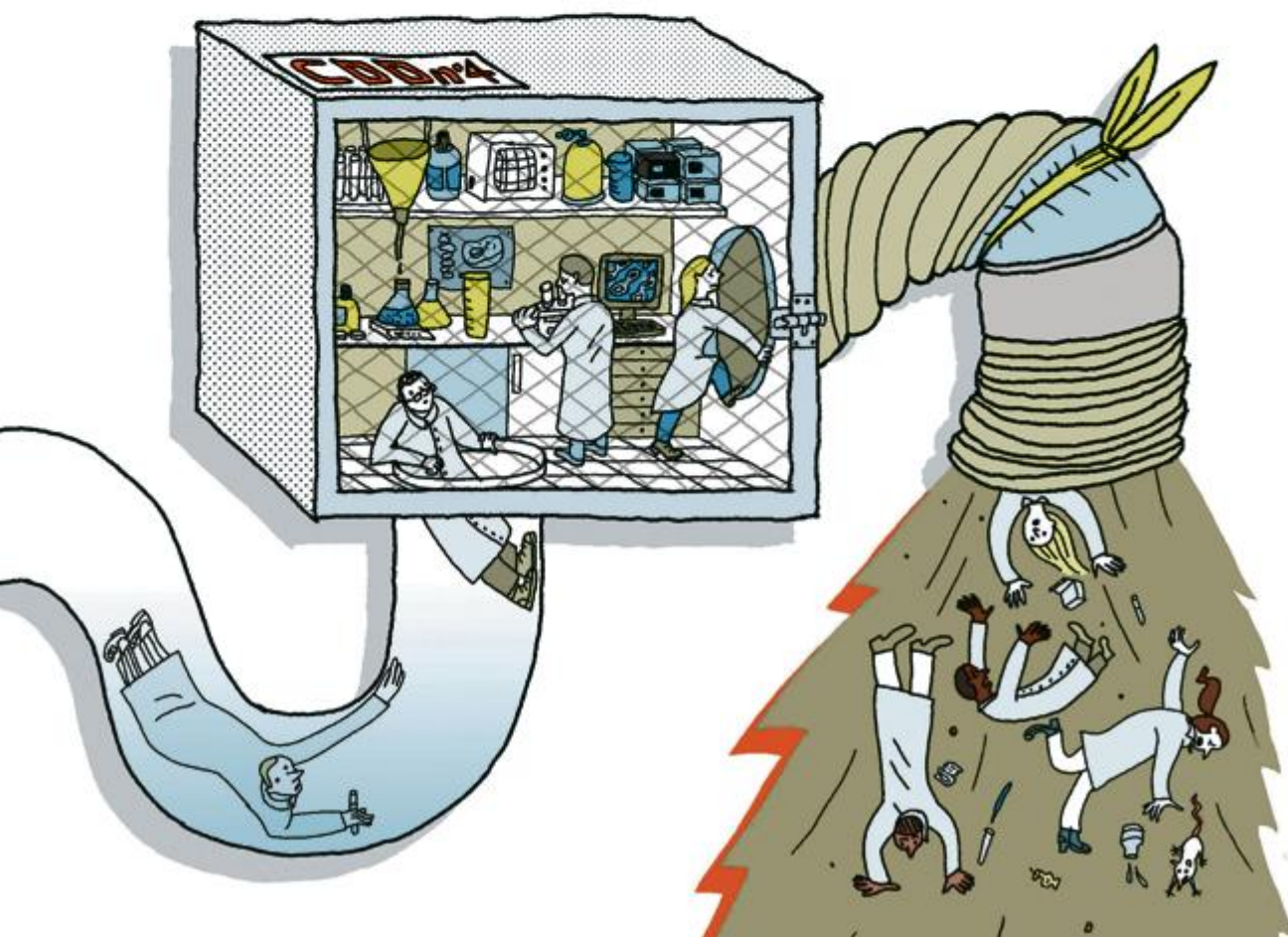
Une action vigoureuse

Quelques centaines à Montpellier, ils sont en France quelques milliers d'ingénieurs, de techniciens et jeunes chercheurs en postdoctorat sans lesquels les laboratoires veraient leur production scientifique s'écrouler. Vont-ils parvenir à se faire entendre ? Un soir de septembre, les précaires d'un gros labo de biologie végétale (INRA, CNRS, Supagro) de Montpellier se retrouvent dans un café, après une intervention musclée au conseil scientifique de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique). Claire, Marjorie, Yann, Ronald... Ils ont la trentaine bien sonnée et partagent une sourde colère : traîner leur statut de précaires alors que les enfants ou les emprunts immobiliers sont là. Jean-Louis Durand, administrateur élu CGT de l'Inra, voit dans cette situation le résultat du «poison des contrats à court terme de l'ANR». Pour

l'instant, la ministre de la Recherche, Geneviève Fioraso, n'a pas grand-chose à proposer en réponse à cette urgence. Les mille postes accordés aux universités pour l'encadrement des étudiants en licence ne concernent pas les ingénieurs et techniciens. L'éjection provoquée par la loi Sauvadet pourrait être évitée par des transformations massives de CDD en CDI ou des créations de postes. Donc une action vigoureuse, du type de celle de 2004, lorsque la rue s'était peuplée de portraits de Marie Curie et que des centaines de directeurs de laboratoire avaient menacé de démissionner.

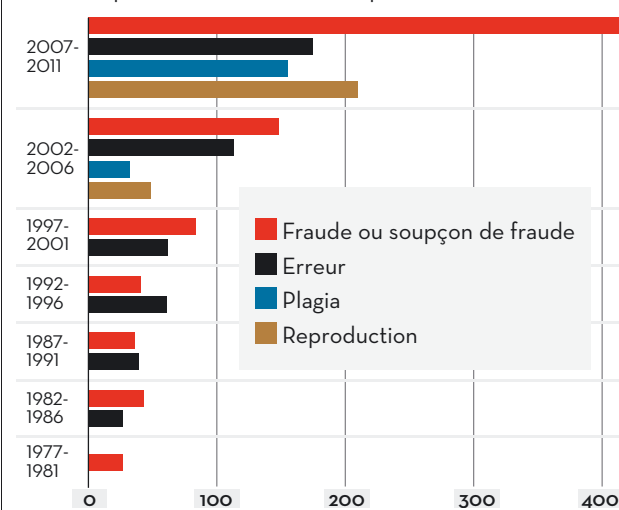
Des collectifs de précaires se sont créés, à Montpellier, Nice, Bordeaux, parfois avec le soutien actif des syndicats comme le SNTRS CGT. Celui de Montpellier vient d'écrire à Geneviève Fioraso, et a organisé deux manifestations, en juillet et hier, appuyée par un texte de directeurs de laboratoire dont Joël Bockaert et Marcel Méchali, membres de l'Académie des sciences. Ils envisagent de se faire entendre lors des assises de la recherche organisées par le ministère. La dynamite à mèche lente évoquée par Philippe Jarne va-t-elle exploser ?

(1) Les prénoms ont été changés à la demande des précaires, qui craignent une rétorsion de l'administration lors des procédures de recrutement.



LA FRAUDE S'ENVOLE

Nombre d'articles douteux en sciences de la vie, recensés par les auteurs de l'étude publiée dans les PNAS



ÉTHIQUE Une étude montre une hausse de la fraude dans les sciences de la vie.

Epidémie de faux dans les revues de biologie

Publish or perish! Publiez ou périssez, ce mot d'ordre fut imposé par les gouvernements aux scientifiques de la recherche publique il y a une vingtaine d'années. L'une des conséquences de la fin des budgets sans cesse croissant des années 50 aux années 80, remplacés par une gestion plus malthusienne des deniers publics consacrés à la recherche. Ce mot d'ordre était censé purger les labos des chercheurs médiocres. Il a manifestement un autre effet : faire fleurir la science frauduleuse.

Il y aurait de plus en plus de fraudes et de plagiats, provenant du cœur du système scientifique - Etats-Unis, Allemagne, Japon -, dans toutes les revues, y compris les plus réputées (*Science*, *Nature*, *PNAS*...). Tel est le résultat majeur exposé par les auteurs (1) d'un article paru ce lundi dans les *Proceedings* de l'Académie américaine des sciences (*PNAS*). Sur la période 1975-2011, ils ont recensé, dans une base de données sur les recherches publiées en sciences de la vie et biomédecine, plus de 2000 articles rétractés après publication. Une part certes encore marginale (moins de 0,01% sur la période de 2005 à 2011), mais l'évolution du nombre et de la cause des rétractations fait frémir.

Le nombre ? Pour la décennie 1980, on ne compte que quelques dizaines de rétrac-

tations. Contre plus de mille pour la seule période 2007-2011! Une épidémie fulgurante.

Les causes ? Retirer un article après s'être rendu compte soi-même d'une erreur est l'honneur des scientifiques. Mais ce comportement éthique n'explique que 21% des retractions. En revanche, 43% des articles rétractés le sont pour fraude, 14% pour double publication et 10% pour plagiat. Des comportements qui augmentent «dans les années 90», précisent les auteurs pour la fraude, tandis que le plagiat et la double publication explosent après 2005.

Ces comportements inéthiques seraient-ils dus à l'arrivée des pays émergents dans l'arène scientifique ? Non. Les trois premiers pays de ce tableau d'horreurs sont les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon. La Chine arrive certes tout de suite derrière, mais suivie du Royaume-Uni. A eux quatre, ils concentrent les trois quarts des rétractions pour fraude.

Les auteurs avertissent que nombre d'articles frauduleux ne sont pas rétractés et que ces comportements «portent tort à la crédibilité de la science». Ils pointent la responsabilité du mode de financement et de la pression à la publication dans ces dérives inéthiques. *Publish and perish* ?

S.H.

(1) Ferric C. Fang et al, *PNAS* en ligne le 1^{er} octobre.